

LES RELATIONS OUVRIÈRES

QUÉBEC—LA GRÈVE DES DÉBARDEURS— L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE— L'ATTITUDE DES PARTIES

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser à l'honorable ministre du Travail une question qui a trait au conflit existant aux ports du Saint-Laurent.

J'aimerais demander à l'honorable ministre, étant donné qu'il a rencontré hier les deux parties en cause, s'il les a mises au courant du fait qu'il avait proposé l'établissement d'une commission d'enquête qui serait chargée de résoudre ce conflit, et quand il compte le faire.

[Traduction]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): La question de la commission d'enquête a été discutée par les deux parties. Je dois rencontrer l'Association des employeurs maritimes ce soir pour d'autres entretiens sur le sujet; nous discuterons aussi des conditions sur lesquelles les deux parties devront s'entendre avant le retour au travail et l'annulation de la suspension.

QUÉBEC—LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—LA FERMETÉ DU MINISTRE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le ministre s'y est pris de toutes les façons possibles, peut-il assurer à la Chambre que, cette fois-ci, lorsqu'il rencontrera les parties en cause il se montrera ferme en déclarant l'intention du gouvernement d'intervenir pour régler toute cette question au cas où les parties ne parviendraient pas à s'entendre au cours des deux prochains jours? Lorsqu'il les rencontrera cet après-midi ou ce soir, saura-t-il se montrer ferme? En outre, étant donné...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a posé une question et il doit laisser le ministre y répondre.

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, nous poursuivons les entretiens mais je n'ai pas l'intention d'engager le Parlement de quelque manière que ce soit. Si le député propose cela, il devrait peut-être clarifier sa question un peu plus.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous avons presque atteint la fin de la période des questions. Le député voudrait poser une question supplémentaire et il peut prendre la parole à cette fin.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je suis étonné que le ministre me range maintenant du côté du gouvernement. Je crois que nous y serons au lendemain des prochaines élections.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Quel rêveur!

M. Alexander: Étant donné que l'intérêt public est en cause, à Montréal et dans la banlieue en particulier où le coût de la grève s'établit à 1 million de dollars par jour, je voudrais encore une fois demander au ministre s'il se montrera ferme dans cette situation car le public ne peut se payer le luxe d'un tel arrêt de travail.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député d'Assiniboia.

QUÉBEC—LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—L'UTILISATION ACCURUE DU PORT DE CHURCHILL

M. B. Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Vu la grande difficulté qu'on éprouve à transporter le blé par ces ports de la côte Est, le ministre pourrait-il informer la Chambre si des mesures sont prises actuellement pour utiliser sur une grande échelle le port de Churchill?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Autant que je sache, tout le blé qui peut être acheminé par le port de Churchill l'est en fait; toutefois, nous examinerons s'il est possible de faire plus d'expéditions par ce port. Le Conseil des ports nationaux m'a informé qu'il étudie le moyen d'acheminer plus de marchandises par le port de Prince Rupert au moyen des installations actuelles.

QUÉBEC—LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT QUANT À LA MISE EN TUTELLE

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Elle a trait à la question que je lui posais hier, concernant le télégramme que lui a fait parvenir le Conseil du port de Montréal. Maintenant que le très honorable premier ministre a eu le temps de prendre connaissance de la teneur de ce télégramme, peut-il dire s'il a recommandé au gouvernement de prendre des mesures de mise en tutelle si le conflit ne se règle pas d'ici quelque temps, ou s'il compte en prendre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur le président, j'ai pris connaissance du télégramme, mais je veux rappeler à l'honorable député que ce télégramme mentionnait la mise en tutelle, en même temps que d'autres mesures que nous devrions considérer, et l'on nous proposait de faire un choix. C'est justement ce que le ministre du Travail a fait: il a pris d'autres mesures.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député d'Oxford qui désire soulever la question de privilège est consentant, on pourrait laisser le député de Crowfoot poser sa question supplémentaire, puis revenir à la question de privilège et passer ensuite à l'ordre du jour.